

# Enseignement agricole

Le dossier de rentrée

2012

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
100% nature  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES







**Stéphane Le Foll**  
Ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire  
et de la forêt

Le Président de la République a placé l'éducation au cœur des priorités de notre pays avec un objectif : refonder l'École de la République, mais aussi refonder la République par l'École.

Le Premier ministre a chargé le gouvernement de mettre en œuvre ce pacte pour l'éducation dans toutes les filières d'enseignement. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. Porteur de cinq missions complémentaires et fortement liées aux enjeux spécifiques de notre ministère, il a toute sa place dans ce projet en complémentarité avec l'Éducation nationale. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'il soit associé aux discussions en cours dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'École de la République .

Par sa capacité à conduire les jeunes vers l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, l'enseignement agricole dispose de nombreux leviers pour contribuer à une école juste et équitable dans tous les territoires. Je salue l'engagement de la communauté éducative pour l'atteinte de ces objectifs. Je suis également très attaché à ce que chaque jeune puisse s'épanouir dans nos établissements. Cela passe notamment par la réduction des sorties sans diplôme et sans qualification, la lutte contre les discriminations mais aussi par des passerelles renforcées vers l'enseignement supérieur. L'enseignement agricole doit rester mobilisé pour offrir tout au long de la vie des parcours sécurisés, en articulant la formation initiale par voie scolaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue. À ce titre, il accompagne les adultes dans l'acquisition des compétences nécessaires aux mutations de nos secteurs d'activité.

Les établissements, notamment par l'implication des exploitations et ateliers technologiques, constituent de véritables références pour accompagner l'innovation agricole et agroalimentaire. Ils contribueront à former les agriculteurs aux défis d'une agriculture performante économiquement et écologiquement.

L'enseignement agricole occupe une place essentielle dans la construction de nouveaux modèles agricoles et à ce titre il sera étroitement associé à la préparation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, prévue en 2013. Une agriculture qui se tourne vers l'avenir, c'est aussi une agriculture qui a la capacité de former ses nouvelles générations, c'est tout l'enjeu de l'enseignement agricole.

C'est pour répondre à tous ces enjeux que l'enseignement agricole bénéficiera de la priorité accordée à l'Éducation. Ainsi, dès la rentrée 2012, 110 emplois sont créés afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions : enseignants, assistants d'éducation, assistants de vie scolaire individualisés, et autres membres de la communauté éducative sont affectés dans les établissements où les situations les plus tendues ont été identifiées, en concertation étroite avec les autorités académiques. Ce n'est qu'une étape, qui conduira, dans le dialogue et la concertation, à la mobilisation de tous les acteurs pour une action forte et engagée, porteuse d'avenir.

# Des formations et des métiers 100 % nature en quelques mots et quelques chiffres

## L'enseignement agricole : des missions et des spécificités propres

### L'enseignement agricole relève du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le code rural et de la pêche maritime lui confie 5 missions :

- **ASSURER UNE FORMATION** générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- **PARTICIPER À L'ANIMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ;**
- **CONTRIBUER À L'INSERTION SCOLAIRE, SOCIALE ET PROFESSIONNELLE** des jeunes, comme à celle des adultes ;
- **CONTRIBUER AUX ACTIVITÉS** de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- **PARTICIPER AUX ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

### L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public a ses dispositions propres :

- **DISPENSER DES FORMATIONS** en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industrie agroalimentaire et d'alimentation, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement durable, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage, d'activités hippiques, de services en milieu rural, d'élevage et soins des animaux ;
- **PARTICIPER À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE** par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- **CONDUIRE DES ACTIONS DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET D'INGÉNIERIE** dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- **CONTRIBUER**, en collaboration avec les organismes compétents, à la **VEILLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**, à l'**INNOVATION TECHNOLOGIQUE** et au **DÉVELOPPEMENT** ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- **PARTICIPER À LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ;**
- **CONCOURIR** à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

L'enseignement supérieur agricole est régulièrement évalué par la commission des titres d'ingénieur (CTI), l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ou encore Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (A3EV).



## Des diplômes de la 4<sup>e</sup> au doctorat, pour tous, tous les parcours et tous les niveaux

V

Certificat d'aptitude professionnelle agricole CAPA  
Brevet d'études professionnelles agricoles BEPA  
Brevet professionnel agricole BPA

IV

Baccalauréat professionnel  
Baccalauréat technologique  
Baccalauréat général  
Brevet professionnel BP  
Brevet de technicien agricole BTA

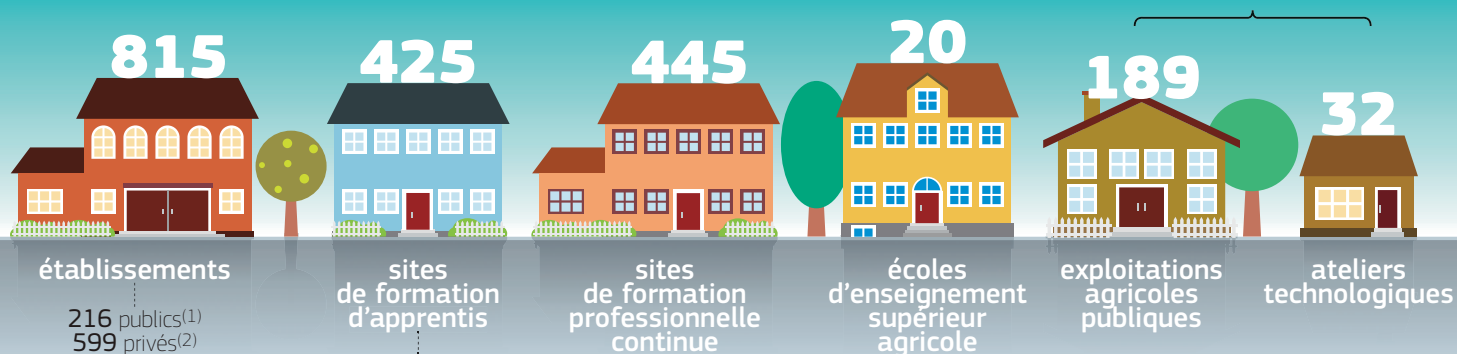
III

Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

II & I

Licences professionnelles  
Masters  
Diplômes d'ingénieurs  
Diplômes de vétérinaires  
Diplômes de paysagistes  
Doctorats

## Des établissements sur l'ensemble du territoire



216 publics<sup>(1)</sup>  
599 privés<sup>(2)</sup>

199 publics  
226 privés

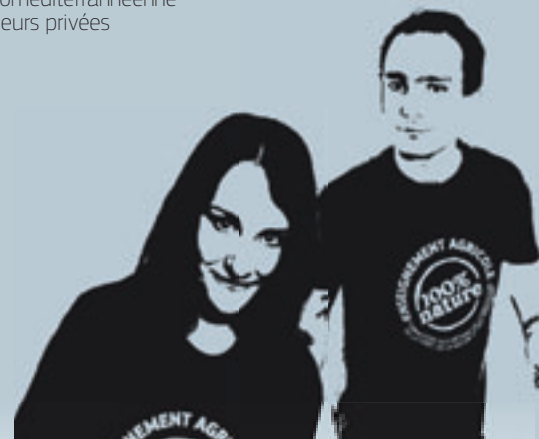
190 publics  
255 privés

12 établissements publics  
agronomiques, agroalimentaires,  
vétérinaires et paysagistes  
1 institut à vocation euroméditerranéenne  
7 écoles d'ingénieurs privées

- (1)
- 88 LEGTA (Lycée d'enseignement général et technologique agricole)
  - 52 LEGTPA (Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole)
  - 74 LPA (Lycée professionnel agricole)
  - 2 LP (Lycée professionnel)

- (2)
- 189 CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé)
  - 364 UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation)
  - 43 UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion)
  - 3 non affiliés

## Plus de 400 000 élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue



174 104

élèves  
dans l'enseignement  
technique\*

16 217

étudiants  
dans l'enseignement  
supérieur long\*\*  
dont plus de 31 %  
de boursiers

35 512

apprentis  
dont 749  
dans l'enseignement  
supérieur\*\*\*

187 819

stagiaires\*\*\*\*  
de la formation  
professionnelle  
continue\*\*\*



Un taux d'emploi de près de 88 % pour les jeunes diplômés.

Un enseignement à la fois **général**, **technologique** et **professionnel**.

Un enseignement en lien étroit avec le monde professionnel : des professionnels fortement impliqués dans la formation et la vie de l'établissement.

Un enseignement innovant.

Des formations répondant aux grands enjeux actuels : agronomie, alimentation, production, environnement, territoire, paysage, horticulture, soin aux animaux, médecine vétérinaire, développement durable, agro-équipement, eau, forêt, commercialisation, services...

Un enseignement de qualité, diversifié, dynamique, au cœur du vivant, avec des méthodes adaptées, sur l'ensemble du territoire.

Une diversité de parcours de la 4<sup>e</sup> au doctorat.

Toutes les voies de formation : **initiale scolaire et par apprentissage**, **professionnelle continue**, par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un enseignement 100% nature, « au grand air ».

Une multitude de débouchés dans de nombreux métiers qui recrutent.



# L'enseignement général, technologique et professionnel

L'enseignement technique agricole est constitué de :

- ▶ l'enseignement public
- ▶ l'enseignement privé temps plein
- ▶ l'enseignement privé en rythme approprié

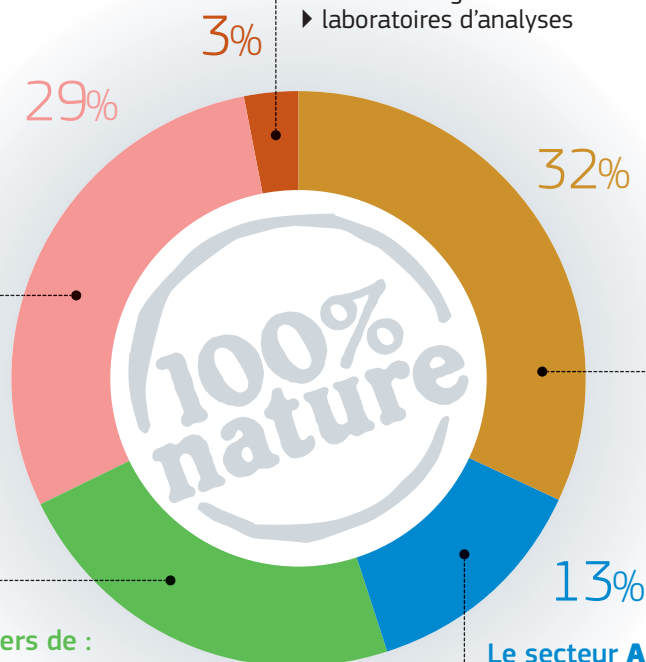
Une offre de formation diversifiée allant de la 4<sup>e</sup> au BTSA



**Le secteur Services** englobe les formations préparant aux métiers de :

- ▶ les services aux personnes
- ▶ les services aux territoires
- ▶ les services aux entreprises (échanges et gestion, communication et information)
- ▶ le commerce et la distribution.

▶ RÉPARTITION DES EFFECTIFS (élèves et étudiants du supérieur court) DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR SECTEUR DE FORMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012



**Le secteur Transformation** englobe les formations préparant aux métiers de :

- ▶ l'industrie agroalimentaire
- ▶ laboratoires d'analyses

**Le secteur Général et technologique** englobe les formations de :

- ▶ 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- ▶ 2<sup>de</sup> générale et technologique
- ▶ Bac Technologique
- ▶ Bac S

**Le secteur Production** englobe les formations préparant aux métiers de :

- ▶ la production agricole (élevage, grandes cultures, etc.)
- ▶ la production horticole (fruits, légumes, fleurs, etc.)
- ▶ la production aquacole
- ▶ les activités hippiques (élevage, soins et entraînement)
- ▶ l'élevage et soins aux animaux
- ▶ les équipements pour l'agriculture (conduite, entretien de machines, gestion de chantiers mécanisés)
- ▶ la viticulture/oenologie
- ▶ l'agriculture dans les régions chaudes
- ▶ l'animalerie en laboratoire

**Le secteur Aménagement** appelé également **Aménagement de l'espace et protection de l'environnement** englobe les formations préparant aux métiers de :

- ▶ la forêt
- ▶ les travaux paysagers
- ▶ l'aménagement de l'espace
- ▶ la gestion et maîtrise de l'eau.

Dans l'enseignement agricole le taux de réussite aux examens se situe, tous diplômes confondus (hors Bac S) en 2012 à

# 83,1%

En 2012, 81 087 candidats se sont présentés et 67 389 ont été reçus, soit **8 800 en plus.**

En 2011 le taux net d'emploi\* à 45/33 mois est de **87,8%** pour l'enseignement technique agricole, dont **93,9%** pour les baccalauréats professionnels (Bac Pro) et **93,4%** pour les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).

\*taux net d'emploi (TNE) : individus en emplois / (individus en emplois + individus en recherche d'emploi).

Cette insertion professionnelle réussie est en lien avec la place des professionnels dans la formation et la vie des établissements ainsi que dans le processus concerté d'élaboration des référentiels, mais également en lien avec l'intégration des établissements dans leur territoire et leur bassin d'emplois.

## Les métiers de la forêt



**La forêt française est présente sur près de 30% du territoire et sa superficie augmente chaque année.**

On y récolte du bois mais elle est aussi un espace de loisirs et de protection de la faune et de la flore.

Elle recouvre une large palette de métiers allant de l'agent d'exploitation forestière, l'agent sylvicole, le bûcheron, le conducteur d'engins, l'entrepreneur de travaux forestiers, le technicien forestier et l'ingénieur forestier. On y compte 35 000 personnes travaillant dans 6 100 entreprises et 10 200 employées par l'office national des forêts.

L'enseignement agricole est en charge de la formation des actuels et futurs salariés de ce secteur et pour répondre à la demande propose des formations à différents niveaux de qualification : CAPA travaux forestiers, BPA option travaux forestiers, bac professionnel forêt, BP responsable de chantiers forestiers, BTSA gestion forestière, diplôme d'ingénieur.





# L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

L'enseignement supérieur est au service des enjeux de société dans le domaine de l'agriculture, l'alimentation, le développement durable, la médecine et la santé publique vétérinaires ou encore la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

Fort de 20 établissements, l'enseignement supérieur agricole propose un ensemble de formations de niveau bac+3 à bac+8 :

ingénieurs

vétérinaires

paysagistes

licences  
professionnelles

masters

doctorats

L'offre de formations large et de haut niveau de l'enseignement supérieur agricole est **en lien étroit avec la recherche ainsi que le développement agricole et agronomique.**

Les établissements d'enseignement supérieur développent des actions pour faciliter les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricole et permettre ainsi aux élèves de poursuivre leurs études quel que soit leur parcours de formation initiale.

Différents concours nationaux permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs, vétérinaires ou du paysage. Les titulaires d'un Bac, d'un BTS\*, d'un BTS ou d'un DUT, d'une licence peuvent se présenter à ces concours. **Il existe ainsi 10 classes post BTS-BTS-DUT qui préparent au concours C (accès aux écoles d'agronomie ou vétérinaire) et 1 classe préparatoire au concours d'accès aux écoles du paysage.**

Pour toute information complémentaire sur les concours nationaux : [www.concours-agroveto.net](http://www.concours-agroveto.net).

Les cursus d'ingénieur et de paysagiste sont ouverts à l'apprentissage, combinant ainsi formation et insertion en milieu professionnel. L'apprentissage constitue un excellent tremplin vers l'emploi grâce à une première expérience en entreprise et offre aux étudiants une certaine autonomie financière grâce au statut de salarié.

\*BTS : brevet de technicien supérieur agricole. BTS : brevet de technicien supérieur. DUT : diplôme universitaire de technologie.





# Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012

## 1 De nouveaux parcours, des formations rénovées : un enseignement en marche



### La réforme du lycée

La réforme du lycée général et technologique entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2010 où elle s'est appliquée aux classes de seconde générale et technologique, s'est mise en place à la rentrée scolaire 2011 pour les classes de première de la série scientifique du baccalauréat général et se poursuit à la rentrée 2012 avec la classe de terminale. Elle est essentiellement marquée par :

- l'accroissement de l'ouverture internationale, avec l'introduction d'une deuxième langue vivante obligatoire
- la mise en place de dispositifs d'individualisation favorables à la réussite des élèves et à leur accès à l'enseignement supérieur

Ces dispositifs d'individualisation sont pour partie inscrits à l'emploi du temps des élèves (2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé) et pour partie mis en œuvre sur la base du volontariat (tutorat, stages de remise à niveau, stages passerelles).

Les nouveaux programmes de formation intègrent des enseignements spécifiques (en classes de première et de terminale) et de spécialité (en classe de terminale), particuliers à l'enseignement agricole et regroupés sous l'intitulé **Écologie, agronomie et territoire**. Fondés sur un corpus scientifique développé dès la classe de première, ces enseignements apportent de façon complémentaire l'éclairage des sciences humaines sur les problématiques de développement durable et de territoire.

Enfin, les travaux de rénovation du baccalauréat technologique **Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant** se déroulent dans la perspective d'une application à la rentrée scolaire 2013.

## La rénovation de la voie professionnelle

À la rentrée 2012, la rénovation du baccalauréat professionnel se poursuit dans la continuité des secondes professionnelles instaurées à la rentrée 2011 avec la mise en œuvre des classes de première professionnelle **Conduite et gestion de l'entreprise hippique, Services aux personnes et aux territoires** et **Technicien en expérimentation animale**. Dans le cadre de ces rénovations, des passerelles sont prévues entre ces diplômes et les certifications relevant des ministères en charge des affaires sociales d'une part et de la jeunesse et des sports d'autre part. Ces passerelles, qui ouvrent de nombreuses possibilités aux jeunes, permettent une meilleure insertion professionnelle notamment dans les domaines de l'aide aux personnes, de l'animation et des activités hippiques.

Outre le baccalauréat professionnel en trois ans, la rénovation de la voie professionnelle intègre également le CAPA<sup>(1)</sup>, diplôme de niveau V visant l'insertion professionnelle notamment comme ouvrier, dans les secteurs professionnels de la production, de l'aménagement, de la transformation et des services.

Une concertation est engagée sur le fonctionnement de ce diplôme et des métiers auxquels il prépare et aboutira en début d'année scolaire 2012/2013.

Les différentes spécialités et options seront ensuite progressivement rénovées pour une application à partir de la rentrée 2013, en prenant en compte l'évolution des emplois et des qualifications de niveau V et de la nouvelle configuration de la voie de formation professionnelle avec le baccalauréat professionnel accessible en 3 ans à l'issue du collège.

## Le BTS<sup>(2)</sup> bouge et favorise la mobilité des étudiants et des diplômés

Le BTS est un diplôme de l'enseignement supérieur court qui offre aux jeunes diplômés une excellente insertion professionnelle (96 % exercent une activité 3 ans après l'obtention de leur diplôme). C'est un diplôme qui permet également la poursuite d'études (pour plus de 50 % des diplômés, principalement en licence professionnelle).

Le BTS s'adapte en permanence pour répondre au plus près des besoins économiques des entreprises en dotant chacune des 16 options du diplôme d'un « référentiel de diplôme ». De même, afin d'encourager les mobilités académiques d'étudiants en Europe, une expérimentation reposant sur une organisation pédagogique innovante et spécifique à l'enseignement agricole, est mise en place à la rentrée 2012 et permet d'inscrire le BTS dans le système européen de l'enseignement supérieur (Licence, Master, Doctorat).

### À la rentrée 2012, trois nouvelles options rénovées entrent en vigueur :

→ **Gestion forestière** (conduisant aux métiers de gestionnaire de forêt, de massif ou de territoire ; d'agent de développement ou chargé d'étude et d'animation ; de chef de produits forêt-bois ; de chargé de gestion de service et de **Contrôle qualité**)

→ **Génie des équipements agricoles** (conduisant aux métiers de chef d'atelier ; de responsable produit ; de technicien de bureau d'études / d'expérimentation ; de conseiller en agroéquipement ; d'inspecteur technique ; de démonstrateur en matériel agricole).

→ **Développement, animation des territoires ruraux** anciennement dénommée **Services en espace rural** (conduisant aux métiers de responsable d'une entreprise de prestations de services à la population en milieu rural ; d'animateur d'une activité, d'une structure, d'un événementiel... dans le cadre des territoires ruraux).

Ce sont désormais douze options de BTS, qui disposent d'un référentiel de diplôme avec un référentiel de certification énonçant les capacités attendues du diplômé.

### Expérimentation, «LMD», «passerelles BTS/DEJEPS<sup>(2)</sup>» : le BTS innove et s'ouvre sur le monde

Ainsi construit, le BTS peut être organisé en semestres et en unités d'enseignements, correspondant à des ECTS<sup>(2)</sup>, principales caractéristiques des diplômes de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

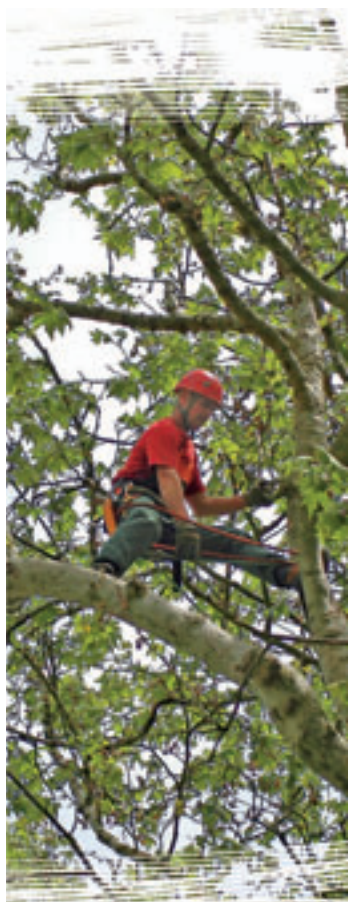
Cette nouvelle organisation pionnière menée en lien avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur est expérimentée à partir de la rentrée 2012 dans 17 classes des trois options : **Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques, Technico-commercial et Viticulture-œnologie**. Elle a pour objectif de faciliter la mobilité pédagogique européenne des jeunes, les réorientations, la construction de parcours personnalisés centrés sur l'étudiant et d'accroître la reconnaissance de ce diplôme à la fois dans l'offre de formation de l'enseignement supérieur, mais également vis-à-vis du marché de l'emploi.

Le BTS **Gestion et protection de la nature** bénéficie d'une équivalence partielle (2 unités capitalisables sur 4) de diplôme avec le DEJEPS **Animation socio-éducative ou culturelle**, mention **Développement de projets, territoires et réseaux** délivré par le ministère en charge de la jeunesse et des sports.

**La biquilification**, ainsi obtenue, est un atout supplémentaire pour l'employabilité des jeunes car elle leur permettra de postuler sur une éventail élargi de postes. Ainsi, ils pourront prétendre à des fonctions de cadre intermédiaire dans le domaine de l'animation, dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités publiques ou d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire.

### Un accord franco-québécois facilitant la mobilité entre les deux continents

Un accord pour la reconnaissance mutuelle de qualifications professionnelles (ARM) entre la France et le Québec permet dès à présent aux diplômés de BTS des options **Gestion et maîtrise de l'eau** de s'inscrire à l'ordre des technologues québécois et d'exercer au Québec. En retour, les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans les spécialités correspondantes peuvent exercer en France. Cet accord sera prochainement étendu à 6 autres options du BTS : **Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques, Sciences et technologies des aliments, Gestion forestière, Gestion et protection de la nature, Production horticole et Génie des équipements agricoles**.



(1) CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.

(2) BTS : Brevet de Technicien Supérieur Agricole / ECTS : European Credit Transfer System / DEJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

# 2 Une offre de formation riche et diversifiée : un enseignement qui innove

## Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012

### L'apprentissage : une voie dynamique dans l'offre de formation

L'apprentissage, modalité de formation professionnelle, répond aux attentes des jeunes en contribuant à leur insertion sociale et professionnelle par la préparation d'un diplôme quel que soit son niveau : du CAP au titre d'ingénieur et de paysagiste.

Le nombre d'apprentis, plus de 35 000, démontre le dynamisme de cette voie de formation dans l'enseignement agricole technique et supérieur.

Au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'apprentissage répond à un cahier des charges, défini par la commission des titres d'ingénieurs (CTI), chargée de l'évaluation des formations d'ingénieurs.

L'apprentissage dont les fondamentaux pédagogiques reposent sur le triptyque : entreprise-apprenti-CFA, crée de fait une synergie entre le **centre de formation**, lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier et à l'acquisition de savoirs, et le **monde professionnel** pour offrir une formation contextualisée et un parcours de formation dynamique destiné aux jeunes.

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt renforce sa **politique qualité** au bénéfice des apprentis et notamment en vue d'améliorer la qualité de la relation CFA-entreprise au bénéfice de la performance de la formation.

Dans ce sens, plusieurs outils sont mis en place pour l'amélioration qualitative de la formation :

- Les services du ministère mettent à disposition des établissements d'enseignement un *Guide de bonnes pratiques*, pour accompagner les centres vers une reconnaissance qualité.
- Les représentants de l'État avec les conseils régionaux ont défini les nouvelles priorités inscrites dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM) et notamment la possibilité de mettre en place des chartes de qualité de l'apprentissage.
- Un appel à projet a été lancé, intitulé *Investir dans la formation en alternance*, auprès des établissements afin d'accompagner l'ouverture des formations en alternance existantes à de nouveaux champs professionnels.

- Enfin, des conventions cadre de coopération sont signées par le ministère avec les organisations professionnelles couvrant une branche ou un secteur d'activité et constituent un autre levier pour la qualité de la formation et l'accès aux métiers.



**ÉMILIE LE JEUNE, 21 ANS, 3<sup>E</sup> ANNÉE, EN FORMATION D'INGÉNIEUR EN APPRENTISSAGE.**

Émilie travaille en alternance en abattoir sur la qualité de la viande en suivant une formation d'ingénieur. « J'ai opté pour un IUT de génie biologique avec option agronomie en Bretagne, d'où je suis originaire. Les matières m'intéressaient, j'ai donc choisi de poursuivre mes études avec une licence professionnelle en alternance en management des risques industriels. Ce qui m'a permis de travailler comme technicienne qualité dans l'agroalimentaire. Finalement, pour pouvoir accéder à des postes à plus haute responsabilité, j'ai postulé sur dossier et entretien pour suivre une formation d'ingénieur en alternance. Je ne me voyais pas retourner en cours toute l'année et je trouve qu'avoir un diplôme d'ingénieur et quatre ans de vie active derrière moi est un réel plus sur mon CV. Je vais donc passer trois ans à travailler un mois sur deux en abattoir. »



CFA : Centre de Formation d'Apprentis / CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / CTI : Commission des Titres d'Ingénieurs / COM : Contrats d'Objectifs et de Moyens

## La formation professionnelle continue : des compétences tout au long de la vie

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), assurent la formation professionnelle des adultes. Ils relèvent du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et représentent une composante importante de la mission de service public d'accompagnement des publics en recherche ou en situation de changement d'emploi.

Les nouvelles mutations auxquelles le monde agricole et plus globalement le tissu rural doivent faire face requièrent des compétences professionnelles et des compléments de qualification pour leurs acteurs.

Aussi, les services du ministère accompagnent les CFPPA pour une plus grande professionnalisation et en lien avec l'AFNOR, proposent à cette rentrée un *Guide de bonnes pratiques* pour les EPLEFPA.

Les établissements de l'enseignement supérieur grâce à l'expertise de leurs enseignants-chercheurs ont une mission de diffusion de savoirs scientifiques qui permettent aux entreprises et aux organisations des secteurs publics et privés de développer leurs performances et leur potentiel d'innovation. Ils proposent ainsi des actions de formation dans leurs domaines d'excellence.

## Le comité national de l'innovation pédagogique : l'enseignement agricole, véritable « laboratoire » éducatif

Un comité national de l'innovation pédagogique est mis en place cette année pour renforcer les savoir-faire créatifs et la capacité d'« éclairer » qui est historiquement reconnu à l'enseignement agricole.

Son rôle à la fois de stimulation et d'évaluation consiste à proposer :

- des modalités de valorisation d'actions innovantes portées par les équipes pédagogiques
- des axes stratégiques d'innovation prenant en compte la pluralité des missions de l'enseignement agricole
- des modalités d'accompagnement, d'organisation et de formation pour les acteurs de l'innovation.

Il réunit des personnels et des partenaires de l'enseignement agricole ainsi que des experts compétents de différents horizons.

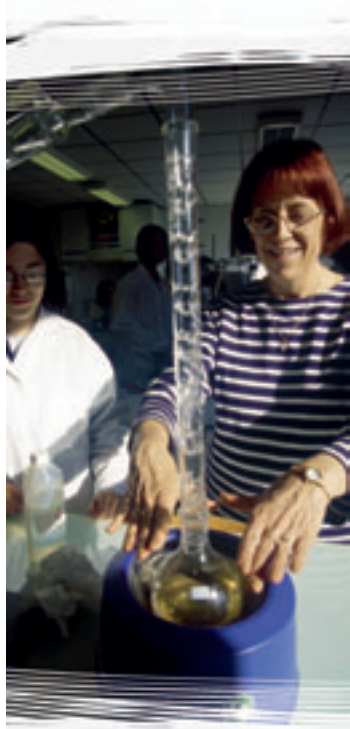


**JEAN-PIERRE DELALEX, 47 ANS, INGÉNIEUR AGRONOME.**

Depuis 25 ans, Jean-Pierre travaille pour Évian (groupe Danone). Il est rentré par « la petite porte » puis a gravi les échelons et vient de passer une validation des acquis de l'expérience (VAE)

en deux ans pour obtenir le diplôme d'ingénieur agronome, option agro industrie. « Se lancer dans un tel parcours, exige une bonne réflexion et un engagement entier en mesurant les impacts professionnels, personnels et familiaux possibles. Il m'a fallu apporter la preuve des compétences acquises et rédiger un mémoire sur mon parcours puis compléter ces acquis en retournant étudier une année en me spécialisant dans les emballages. Ces deux années furent une belle expérience. J'ai obtenu la reconnaissance que je recherchais. Je suis devenu ingénieur, ce qui me paraissait difficilement accessible après la terminale.

J'ai acquis le statut de cadre avec la rémunération et aussi les responsabilités en conséquence. Je suis actuellement responsable qualité opérationnelle pour Évian. Mon rôle étant de préserver cette eau minérale naturelle de la source au consommateur. »



# 3 L'animation et le développement des territoires : un enseignement agricole ancré dans son environnement

Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012

## La mission d'animation des territoires : une spécificité forte

Implantés en zone rurale et péri-urbaine, les établissements d'enseignement agricole sont tous très fortement liés à la vie et au développement de leur territoire. Leur implication locale prend des formes très variées qui vont de l'animation culturelle à la contribution au développement agricole, avec un maillage territorial fort et une implication originale des élus et des professionnels, en particulier à la présidence des établissements publics.

L'Éducation au Développement Durable (EDD) est un élément devenu essentiel à cette mission et constitue un support favorable à la construction de projets ancrés dans les territoires en lien avec les programmes de formation.

L'EDD s'est inscrit progressivement dans les stratégies des établissements d'enseignement agricole à travers des entrées thématiques telles que la gestion différenciée des espaces paysagés, la gestion de l'eau, les éco-délégués ou à travers des démarches globales telles que l'agenda 21 d'établissement de formation, permettant une prise en compte du développement durable dans le projet d'établissement.

À titre d'exemple, la seconde convention-cadre entre le ministère et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, implique le réseau national EDD par son « approche pédagogique » via le montage de classe d'eau et le « Réseau gestion et protection de l'eau dans les exploitations ».

## Les réseaux de l'enseignement agricole : des outils pour mutualiser les expériences des établissements et renforcer le lien avec les partenaires locaux

L'implication des établissements dans les réseaux thématiques de l'enseignement agricole bénéficie très largement à leurs activités d'animation et de développement territorial même si la prise en compte des spécificités des territoires impose une animation différente pour chaque projet.

Les réseaux thématiques sont à la fois des supports d'actions coordonnées mais également des espaces d'échanges. Ingénierie de projet, collaborations et partenariats, recherche de financements, réflexion sur le lien à la formation sont autant de sujets abordés dans

ces groupes, tant sur les conférences thématiques dédiées que lors des rencontres nationales.

Pour plus de renseignements :

[www.chlorofil.fr/ressources-et-pratiques-educatives/thematiques.html](http://www.chlorofil.fr/ressources-et-pratiques-educatives/thematiques.html)

## TÉMOIGNAGE : L'ORGANISATION EN RÉSEAU AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Pour les réseaux « Performance Énergétique » et « Éducation au développement durable », travailler en synergie est une nécessité pour construire le sens des actions en les replaçant dans le projet éducatif global en développement durable de l'établissement dans son territoire. Cela contribue également à la construction de ressources éducatives dans le cadre du Système national d'appui (SNA<sup>(1)</sup>) au bénéfice des établissements, des jeunes et des adultes.

En matière d'énergie, les enjeux sont importants. Le défi consiste à promouvoir des solutions économes et à penser les modèles énergétiques de demain. Pour l'Enseignement agricole, la question est scientifique et technique d'une part, éducative d'autre part. Les exploitations agricoles, par exemple, explorent diverses voies pour diminuer leur dépendance énergétique en lien avec des partenaires de la recherche et du développement. Les jeunes peuvent participer à toutes les étapes de la construction de ces projets innovants, du diagnostic énergétique jusqu'à la mise en œuvre des solutions techniques. L'ambition est de donner à ces jeunes professionnels et citoyens les clés de lecture nécessaires pour décrypter la réalité et ainsi devenir autonome dans leurs choix énergétiques.

Claire DUROX (animatrice du réseau « Performance énergétique »),  
Christian PELTIER et Sofie AUBLIN (animateurs du réseau « Éducation pour un développement durable »), DGER/SNA.



(1) SNA : le système national d'appui est un ensemble de ressources et de personnes mises à disposition de l'enseignement agricole pour impulser son évolution et accompagner son adaptation aux changements éducatifs, sociaux, économiques ou techniques. Il est mobilisé pour fournir des cadres de réflexion, des procédures et des outils indispensables à la mise en œuvre de l'innovation.

# 4 De l'insertion scolaire à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : un enseignement au service de la réussite de chaque jeune

## Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012



### L'égalité des chances

Garantir l'égalité des chances est, pour l'École une obligation plus encore qu'une ambition : elle doit assurer la réussite de tous les élèves. Le socle commun de connaissances et de compétences réaffirme à cet égard la culture commune et les savoirs de base qui doivent être partagés par tous.

L'enseignement agricole technique met en place différents dispositifs pour valoriser les aptitudes des filles et des garçons et les accompagner vers l'acquisition des compétences relevant du cadre scolaire mais aussi de la sphère extra scolaire (domaines culturel, sportif, professionnel, etc.). Conduire les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle c'est leur donner accès aux savoirs et aux choix d'orientation mais aussi les éduquer à la citoyenneté, à l'autonomie. L'enseignement agricole en a fait depuis longtemps un enjeu d'organisation et de mobilisation.

Le projet FILAGRI, par une approche spécifique du "genre" (égalité filles/garçons) en est l'illustration. Il s'agit d'accompagner les filles minoritaires dans leur formation, de l'accueil dans l'établissement jusqu'à leur insertion dans le monde du travail. En 2012 un quart des exploitations agricoles françaises étaient dirigées par des femmes, tendance qui marque une évolution quant à la reconnaissance du statut des femmes dans l'agriculture. Or on note que l'évolution de la part d'agricultrices suit une courbe parallèle à l'évolution du nombre de filles dans l'enseignement agricole : depuis 10 ans, le réseau *Insertion - Égalité des chances* promeut et valorise l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes dans l'enseignement agricole et plus largement dans le monde rural.

En outre, le droit à l'égalité des chances est une exigence qui conduit à apporter des réponses différenciées adaptées aux publics et aux difficultés d'apprentissage de chacun. En particulier, l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées entre pleinement dans ce champ. Elle vise à favoriser l'accès au savoir des élèves en situation de handicap, d'abord par la prise en charge financière des compensations nécessaires à leur scolarisation en milieu ordinaire, ensuite par la volonté de mettre à disposition des établissements et des équipes des outils pédagogiques, de formation et d'information adaptés.



### L'ouverture sociale

L'ouverture sociale est un enjeu fondamental pour accompagner chaque jeune à la réussite, quelle que soit son origine, les moyens de sa famille et l'endroit où il vit. L'enseignement agricole est fortement mobilisé par ce défi central pour notre pays et sa jeunesse.

L'année 2011, placée sous le signe de l'ouverture sociale dans les grandes écoles, a permis un premier bilan des actions réalisées par les établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage : dès à présent ils accueillent en moyenne plus de 32 % d'étudiants boursiers.

### Une culture ancienne et de nombreuses initiatives

Les établissements de l'enseignement supérieur agricole développent des initiatives en faveur de l'ouverture sociale, parmi lesquelles :

- un accompagnement et un tutorat pour faciliter les passerelles entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur : initiatives régionales développées, par exemple, à l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine, à AgroCampus Ouest, à l'École supérieure du bois, à l'École d'ingénieurs de Purpan, à l'Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- une ouverture des formations par la voie de l'apprentissage permettant d'accéder à 9 cursus d'ingénieur ou de paysagiste ;
- un effort de communication pour rendre plus visibles les différentes voies d'accès et les écoles de l'enseignement supérieur agricole, avec en particulier la parution du *Paroles de jeunes du Sup*, support d'aide à l'orientation et à la diffusion d'une offre de formation scientifique et technique dans le domaine des sciences du vivant ;
- la participation à des manifestations comme *La Fête de la Science*, conférences, expositions, salons, ateliers, etc. pour encourager les lycéens à choisir des filières scientifiques et techniques : tous les établissements de l'enseignement supérieur agronomique, agricole et vétérinaire sont engagés dans ce type d'actions.



### Une ambition clairement réaffirmée

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a souhaité développer des actions innovantes pour accroître l'ambition scolaire des jeunes en prenant une part active au dispositif interministériel des *Cordées de la réussite* et inscrire pleinement l'enseignement agricole dans les initiatives en faveur de la réussite des élèves.

Dans le cadre de ce dispositif, 18 cordées d'établissements de l'enseignement agricole sont labellisées. Les lycées techniques agricoles en sont parties prenantes constituant des véritables cordées « vertes ».

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

### TÉMOIGNAGE

L'ouverture sociale concrètement cela veut dire quoi ?

Les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture ont mis en place ce système innovant pour que les grandes écoles reflètent plus fidèlement la diversité sociale française. Cette politique d'ouverture sociale, soutenue par les pouvoirs publics, s'inscrit dans la politique d'égalité des chances. Le programme consiste à favoriser l'accès aux grandes écoles des jeunes issus des milieux modestes et défavorisés et de leur apporter les clés de la réussite pour des études supérieures ambitieuses.

Les cordées de la réussite cela veut dire quoi ?

Une cordée, c'est mettre en lien des collèges, des lycées, des classes préparatoires, des grandes écoles et des universités.

Ensemble, les acteurs veillent à lutter contre l'autocensure que l'on rencontre parfois chez les jeunes en apportant, le plus en amont possible, des informations et des outils qui permettent aux jeunes de faire des choix pertinents qui correspondent à leur vrai talent.

À la tête de 4 cordées, AgroParisTech développe son programme dans les Académies de Créteil et de Versailles et en partenariat avec ParisTech à Paris.

En 2011-2012, on comptait déjà 2 lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles, 6 lycées dont 1 lycée agricole (lycée Bougainville de Brie comte Robert), 9 collèges, 1 internat d'excellence.

Concrètement cela se passe comment ? Quels liens avec l'enseignement technique agricole ?

Le programme repose essentiellement sur le tutorat étudiant bénévole. Le principe du tutorat étudiant est simple :

des étudiants bénévoles d'AgroParisTech, aidés par des étudiants d'autres écoles de ParisTech, encadrent régulièrement à environ chaque semaine des groupes d'une vingtaine de lycéens ou de collégiens pour des séances de 2 à 3 heures en dehors des horaires de cours.

Par du soutien scolaire, l'objectif est de proposer des actions d'ouverture culturelle à ces jeunes qui n'y ont pas ou peu accès. En plus de ce tutorat, d'autres activités sont proposées ponctuellement, avec l'intervention de professionnels comme la découverte des filières d'études et des métiers avec des visites d'écoles ou d'entreprises, des rencontres avec des étudiants ou des professionnels, les stages d'immersion en anglais, le développement personnel et l'expression orale et les sorties culturelles, souvent organisées par les tuteurs.

Avec l'enseignement technique agricole, nous travaillons depuis deux ans maintenant avec le lycée Bougainville de Brie-Comte-Robert. Ce lycée nous a sollicité en 2009 pour accompagner la création d'une classe de 1<sup>er</sup> S et d'une Terminale S communes avec le lycée Blaise Pascal également de Brie-Comte-Robert. La cordée intègre 3 collèges de Melun. Notre ambition est que, grâce aux places d'internat d'excellence existant au lycée Bougainville, plus de collégiens osent, quand ils en ont les capacités, poursuivre leurs études dans les 2<sup>de</sup> générales de ces 2 lycées.

\*Bernard Colas, maître de conférence chargé de la mission ouverture sociale et Siham Lachgar, chef de projet mission ouverture sociale.

## L'enseignement agricole mobilisé dans la prévention du décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité nationale et l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes est mobilisé pour agir ensemble et de manière coordonnée au sein de plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

L'enseignement agricole est un partenaire actif dans le dispositif interministériel des services de l'État : après une année expérimentale dans trois régions, l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole dispose, à la rentrée 2012, de l'application informatique de suivi des élèves décrocheurs qui permet d'accompagner les jeunes.

Si les spécificités du système de formation professionnelle agricole (taille des établissements, internat, contexte rural, etc.) constituent des remparts au décrochage scolaire, il n'en demeure pas moins vrai que les établissements doivent aujourd'hui accueillir des publics de plus en plus hétérogènes, avec des difficultés diverses.

C'est la raison pour laquelle le ministère a décidé de lancer, dès la rentrée scolaire 2012/2013, un appel à projets intitulé « décrochage scolaire ». Il permettra à des équipes pédagogiques volontaires de bénéficier d'un appui méthodologique des établissements de recherche pédagogique et éducative de l'enseignement agricole et des chargés de mission *Insertion - Égalité des chances* en services déconcentrés du ministère. Cette démarche vise à ce que l'enseignement agricole nourrisse et accroisse encore ses performances scolaire et sociale.

## La lutte contre les drogues et toxicomanies

Les consommations croissantes de drogues et de produits stupéfiants constituent un des problèmes majeurs pour notre société qui touche directement ou indirectement un pourcentage important de la population française et particulièrement les adolescents et post adolescents.

Le réseau RESEDA (Réseau d'Éducation à la Santé, l'Écoute et le Développement de l'Adolescent) de l'enseignement agricole contribue au développement de la prévention des conduites à risque et participe au partage d'une culture commune sur l'éducation à la santé dans les établissements.

# 5 Des activités de développement d'expérimentation et d'innovation agricole et agroalimentaire : un enseignement « laboratoire »

## Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012



Acteurs des politiques publiques, les EPLEFPA prennent une part active dans le développement, l'expérimentation et l'innovation agricole et agroalimentaire. Ils conduisent des dispositifs expérimentaux et de démonstration en réponse aux enjeux identifiés sur leurs territoires. Cette implication repose notamment sur leurs partenariats locaux avec les acteurs de la recherche et du développement.

### Les exploitations et ateliers technologiques, supports privilégiés des activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricole et agroalimentaire

Centres originaux et privilégiés d'une formation « grandeur nature », les 189 exploitations et 32 ateliers technologiques des EPL, outils de la pédagogie « pratique » propre à l'enseignement agricole, sont également des espaces à la disposition des professionnels, des collectivités locales et des acteurs de l'innovation agricole et agroalimentaire.

De l'expérimentation répondant aux exigences scientifiques aux dispositifs de démonstration destinés aux professionnels, toutes les modalités sont mobilisées pour contribuer à la conception et à la diffusion de nouvelles références, de techniques et de modèles d'agricultures innovants, au bénéfice des jeunes tout d'abord mais aussi des professionnels.

Au printemps 2013, les 8<sup>e</sup> rencontres nationales des exploitations et ateliers technologiques permettront de développer la valorisation de ces centres dans l'activité des établissements et le développement des territoires.

### Les partenariats renforcés entre les lycées agricoles, l'INRA et les instituts techniques dans le cadre de la convention INRA-ACTA-ministère (DGER)

La convention INRA-ACTA-DGER permet de faciliter les partenariats entre les établissements et leurs partenaires de la recherche finalisée. Dans ce cadre cinq jumelages entre des EPLEFPA, des stations des instituts techniques du réseau ACTA et/ou des stations de recherche de l'INRA ont déjà été concrétisés. C'est notamment le cas de l'EPL de Chartres qui s'engage dans des dispositifs expérimentaux aux côtés d'Arvalis-Institut du végétal et de l'Institut technique de l'agriculture biologique (AB) pour innover avec des systèmes de culture compatibles, en particulier pour la préservation de la ressource en eau.

La capitalisation et la diffusion de ces expériences encouragent ces initiatives enrichissantes pour les jeunes autant que pour les enseignants et les chercheurs.

INRA : Institut National de Recherche

Agronomique

ACTA : Le réseau des instituts des filières animales et végétales/ de la forêt

EPLFPA : Établissement Public local

d'Enseignement et de Formation

Professionnelle Agricole

EPL : Établissement public local

(1) décharge tiers temps : elles sont accordées à des enseignants à hauteur du tiers de leur temps d'enseignement pour conduire des projets d'animation et de développement des territoires, après sélection sur appel à projets

.....  
*Avec l'appui du dispositif « décharge tiers-temps »<sup>(1)</sup>, l'EPL de la Canourgue (48) travaille sur la préservation des ressources en aquaculture, celui de Saint Genis Laval (69) s'investit dans l'apiculture, l'établissement de Quetigny Plombières les Dijon (21) conduit des travaux sur le lien entre pratiques agro-écologiques et biodiversité et celui de Laval s'implique dans la transformation et la vente directe de produits fermiers, tandis que l'EPL du Mans est engagé dans la démarche des établissements éco-responsables avec le conseil régional.*  
.....

# 6 La recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire : l'enseignement supérieur agricole sur les fronts de science

## Le triptyque formation-recherche-développement au service des enjeux portés par le ministère

L'enseignement agricole technique et supérieur et son réseau de partenaires sont au service des politiques publiques de l'éducation, de l'aménagement du territoire et d'une agriculture durable et compétitive. La situation européenne nous invite à relever les défis de l'innovation et trouver de nouveaux espaces de croissance. Ces synergies renouvelées entre formation, recherche et développement ou innovation constituent le triptyque ou **triangle de la connaissance**.

La création d'**Agreenium**, établissement public de coopération scientifique dans les champs de l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement concourt à cet objectif.

Lieux d'innovations, de transfert de connaissances et de développement territorial, **les exploitations agricoles et les ateliers technologiques** des lycées et des écoles du ministère sont des pivots importants de ce triptyque. Grâce à une valorisation par l'enseignement initial et continu, ce sont de véritables plates-formes de démonstration et d'apprentissage de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

La formation par alternance est un outil important pour mieux mettre en phase les formations, les connaissances émergentes et les nouveaux métiers. Ces interactions, génératrices d'idées et de projets partenariaux sont favorisées par la mise en place de pôles de différentes natures et répartis sur tout le territoire :

- **les pôles de compétences** qui regroupent sur différents sites les organismes de recherche agronomique et les établissements d'enseignement supérieur ;
- **les pôles de compétitivité** qui regroupent en régions les organismes de recherche, les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement technique, des décharges pédagogiques sont consenties à certains enseignants pour qu'ils conduisent des projets innovants. Des ingénieurs peuvent également être affectés à plein temps dans les lycées pour mettre en œuvre des projets de développement, ou des expérimentations en lien avec la recherche.

**Les unités mixtes technologiques** sont des regroupements sur un site et autour d'un thème de recherche d'équipes de chercheurs ou d'enseignants chercheurs et d'équipes d'ingénieurs des instituts techniques. Elles permettent des synergies fructueuses entre recherche fondamentale, recherche appliquée et enseignement supérieur.



# 7

## La coopération internationale : un enseignement ouvert sur le monde

### Ce qui change dans l'enseignement agricole en 2012



Le programme BRAFAGRI  
↓



### Une identité forte, un réseau dense, des actions en Europe et dans le monde

La coopération internationale constitue une originalité et une priorité forte de l'enseignement agricole. Inscrite dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, cette mission est ancrée dans la vie des établissements. Au travers des projets interdisciplinaires, l'enseignement agricole donne l'occasion aux jeunes de s'ouvrir à des cultures différentes, de rencontrer d'autres jeunes venus d'ailleurs, de pratiquer les langues étrangères, de découvrir d'autres manières de travailler, d'enrichir leurs projets personnels et professionnels. L'ouverture à l'international peut prendre différentes formes telles que les échanges de groupes de jeunes, les voyages d'études, des mobilités dans le cadre de partenariats entre établissements d'enseignement technique ou supérieur, les stages en entreprise, la réalisation d'une partie du cursus à l'étranger, mais aussi l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements ou encore les actions d'éducation au développement.

La mission de coopération internationale est inscrite dans les projets d'établissement, ce qui donne un cadre solide à la mobilité du public en formation au départ comme à l'accueil.

D'un point de vue organisationnel, elle s'appuie sur :

- plus de 30 réseaux géographiques ;
- un réseau pour l'éducation au développement et deux réseaux pour la préparation au départ des jeunes vers l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie ;
- des chargés de mission Europe au niveau national, qui viennent en appui aux établissements désireux de monter des dossiers européens d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- des chargés de coopération internationale dans les services régionaux pour la formation et le développement dans les directions régionales du ministère ;
- des délégués pour les relations internationales au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Le ministère finance plus de 3 000 stages individuels à l'étranger, dont plus de la moitié en Europe. Il a également mis en place des programmes d'échanges académiques avec les établissements d'enseignement supérieur, co-financés par les pays partenaires comme le Brésil (BRAFAGRI) ou le Chili (CHILFAGRI) ainsi qu'un programme de stage de binômes franco-européens, notamment allemands, dans des pays en voie de développement (GéCO-GLEN).

### Le 4<sup>e</sup> forum du programme de coopération franco- brésilienne dans les domaines des sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires

Le 4<sup>e</sup> forum franco-brésilien, organisé par VetAgro Sup avec l'appui du ministère, aura lieu du 3 au 5 octobre 2012 sur les deux campus de l'école (Clermont Ferrand et Lyon). Ce forum, organisé alternativement en France et au Brésil, représente un moment privilégié pour faire un bilan collectif du programme et faire émerger des nouvelles perspectives à ce lien étroit, construit depuis longtemps avec le Brésil.

### Le Brésil : un partenaire dynamique de l'enseignement agricole

Ce programme a été mis en place par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le ministère des affaires étrangères pour la France et la Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de nível Superior (Coordination brésilienne pour l'enseignement supérieur, CAPES) pour le Brésil, dans le cadre d'une convention CAPES-DGER signée le 27 juin 2005. BRAFAGRI a pour objectif général de promouvoir, dans les domaines des sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires, des projets de coopération bilatérale en matière de formation des ingénieurs, d'échanges mutuels d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs, d'études comparatives et d'évaluation des cursus et des méthodes d'enseignement dans les deux pays. Actuellement 12 projets BRAFAGRI mobilisent environ 80 élèves-ingénieurs dans les deux sens, ainsi qu'une vingtaine d'enseignants-chercheurs. 14 écoles françaises d'ingénieurs et 17 universités brésiliennes font partie du programme.

### Les Journées nationales de la coopération internationale (JNCI)

Ces journées organisées tous les 2 ans par le ministère ont lieu cette année les 14, 15 et 16 novembre prochain à l'EPL de Lyon-Dardilly-Ecully sur le thème de l'accueil international dans l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

400 participants sont attendus d'Europe et d'ailleurs en partenariat avec le Conseil régional de Rhône-Alpes, les associations professionnelles, des ONG, l'agence 2e2f, Campus France et d'autres ministères. Tous ces participants se rencontreront pour un moment fort et important de la vie internationale de l'enseignement agricole.

# L'enseignement agricole, ça se voit !

L'enseignement agricole sera présent  
au **Salon européen de l'éducation**  
du 22 au 25 novembre, ainsi qu'au  
**Salon international de l'agriculture**  
du 23 février au 3 mars 2013.



## UN SALON DE L'AGRICULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS

Visiter les établissements et découvrir l'enseignement agricole,  
grâce aux **portes ouvertes des établissements** et aux  
salons régionaux.

Objectifs :

- promouvoir la richesse des métiers  
et des formations du monde agricole et rural ;
- présenter les atouts et le savoir-faire  
de l'enseignement agricole : les jeunes parlent  
aux jeunes ;
- améliorer l'accès aux informations concernant  
l'enseignement agricole ;
- valoriser l'excellent taux d'insertion  
professionnelle ;
- contribuer à l'orientation réussie des jeunes.



### Le site de l'enseignement agricole : **agriculture.gouv.fr**

Retrouver tout ce que les  
familles et les jeunes veulent  
savoir sur l'enseignement  
agricole (en formation initiale  
scolaire, par apprentissage ou  
en formation continue), les  
métiers et débouchés possibles,  
l'originalité de l'enseignement  
« 100% nature » en laissant  
la parole aux jeunes.



# Les grands dossiers du ministère...

## Produire autrement : l'enseignement agricole s'implique

### L'enseignement agricole et l'agriculture biologique (AB)

L'intégration de l'agriculture biologique est effective dans l'ensemble des référentiels de diplômes, ce qui implique que 100% des élèves sortant de l'enseignement agricole ont reçu des éléments de formation dans ce domaine. Près de 40 formations ont été labellisées par les autorités académiques comme des formations à orientation biologique.

Elles concernent pour les trois-quarts des formations d'adultes et sont réparties sur tout le territoire. Plus des trois-quarts des régions disposent d'au moins un centre de formation ayant la qualification « Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole » (BPREA) à orientation biologique.

Un dispositif de formation continue des enseignants et personnels de l'enseignement agricole a également été mis en place. La conversion des fermes des lycées agricoles se poursuit elle aussi. La « ferme enseignement agricole » cultivait au début de l'année 2012, 13% de ses surfaces en AB ou en conversion, contre 3,2% au plan national.

Une exploitation sur deux et plus de deux ateliers technologiques sur trois mettent en œuvre des activités de production ou transformation en AB. 17 exploitations (7%) sont conduites exclusivement en AB.

Fortement encouragé par le ministère, l'enseignement agricole est profondément impliqué dans le développement durable et sa déclinaison dans les exploitations et la culture agricoles.

Ainsi les établissements d'enseignement agricole prennent toute leur part dans les actions prioritaires du ministère en matière d'agriculture durable, visant en particulier la réduction des intrants, l'agriculture biologique ou la biodiversité.

À cette fin l'enseignement agricole s'est organisé en réseaux :

- **43 établissements pilotes** proposent, sur leurs exploitations, des systèmes de production économes en intrants et approfondissent les pratiques pédagogiques dans le domaine agronomique. Par ailleurs, 85 établissements se sont engagés au côté d'agriculteurs dans des groupes de fermes du réseau "DEPHY" ;
- **18 établissements** sont associés aux instituts techniques de recherche appliquée et au muséum national d'histoire naturelle mobilisés autour du lien entre **pratiques agricoles et biodiversité** dans le cadre de l'action Biodivea\* ;
- **plusieurs groupes d'établissements** conduisent des expérimentations et se coordonnent autour des **enjeux énergétiques** et de **production de biomasse**.

Ces travaux sont toujours placés dans une perspective plus large, incluant les effets de ces orientations techniques sur l'équilibre économique des exploitations et leur fonctionnement social.



\* Biodivea : biodiversité dans les exploitations agricoles. Projet à l'initiative du ministère ayant pour objectif de sensibiliser élèves et équipes pédagogiques aux problèmes concernant la biodiversité.

# ... quels liens avec l'enseignement agricole ?

## CAP sur une nouvelle PAC : un défi pour l'enseignement agricole

**Première politique commune de l'Union européenne**, la politique agricole commune (PAC) s'est construite en même temps que l'Europe. Elle a permis de moderniser l'agriculture et d'en faire un secteur économique performant. Au fil des ans, la PAC a su s'adapter pour évoluer et répondre aux enjeux d'avenir et aux attentes des citoyens. L'enseignement agricole, depuis des décennies, a accompagné l'agriculture française dans ses évolutions successives et a fortement contribué à sa construction autant qu'à ses réussites.

Aujourd'hui la réforme de la PAC qui s'annonce est un enjeu majeur pour l'agriculture française et européenne. Le Ministre souhaite orienter la réforme de la PAC dans le sens d'un nouveau modèle agricole fondé sur la création de valeur ajoutée et d'emploi par des agricultures diversifiées, durables et performantes sur l'ensemble du territoire. Cette nouvelle orientation sera construite sur la recherche d'une efficacité à la fois économique et environnementale.

L'enseignement agricole qui participe depuis son origine à toutes les mutations des territoires ruraux ne cesse de se moderniser pour mieux armer les futurs agriculteurs et les acteurs du monde rural qui sont aujourd'hui dans nos lycées agricoles et leur permettre de répondre aux défis de demain avec les compétences et les réflexes nécessaires.

Pour répondre à ces défis, l'enseignement agricole dispose de nombreux atouts à faire valoir : implication des lycées dans la vie des territoires ruraux ; liens avec les filières professionnelles ; capacité à adapter les formations aux mutations du monde rural...

L'enseignement agricole avec ses exploitations en lien avec les stations expérimentales de l'INRA et les instituts techniques agricoles, est un vecteur puissant de l'innovation auprès des agriculteurs. Cette capacité renforce l'engagement de l'enseignement agricole à accompagner, partout dans les territoires, l'émergence et le développement de nouvelles pratiques agricoles répondant aux défis alimentaires et environnementaux de demain. Elle donne les clés pour transformer les exigences environnementales en atouts pour nos agriculteurs.



# Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : l'enseignement et la recherche agricoles, pilotes et acteurs

L'objectif de réduction des produits phytosanitaires conduit à repenser la protection des plantes. En diversifiant les méthodes de lutte, en élargissant la gamme des leviers d'intervention sur les bioagresseurs, en reconsidérant les systèmes de production pour les rendre moins dépendants des produits, et à mobiliser l'ensemble des acteurs pour générer de l'innovation, faire évoluer le contexte socioéconomique et engager les transitions vers ces nouveaux systèmes de protection des plantes.

Il en résulte un besoin considérable de connaissances nouvelles et de propositions innovantes qui sollicite le dispositif de recherche et de développement dans des domaines disciplinaires très variés et dans des démarches interdisciplinaires renouvelées.

En complément des actions de recherche, développement, et d'expérimentation, la réussite du plan Écophyto passe par la **formation et la sécurisation de l'utilisation des pesticides**, conditions nécessaires pour faire adhérer le plus largement possible à ces démarches. Ce volet formation, mené par le ministère, vise en particulier à mettre en œuvre les conditions fixées par le cadre européen pour que les professionnels utilisateurs de produits phytopharmaceutiques (applicateurs, distributeurs et conseillers) soient détenteurs, au plus tard fin octobre 2013 ou fin octobre 2014, selon la catégorie professionnelle, d'un certificat individuel, le **Certiphyto**. Celui-ci atteste de leur sensibilisation aux changements de pratiques nécessaires pour atteindre l'objectif fixé. L'enseignement agricole y est fortement impliqué au travers de ses CFFPA, dans les EPL.

Dans le prolongement d'une expérimentation qui s'est terminée le 31 juillet 2011, des modalités adaptées à chaque catégorie professionnelle concernée ont été définies pour la généralisation du dispositif, mis en œuvre depuis cette année :

- les voies d'obtention du certificat (positionnement par QCM et/ou formation, titres et diplômes) ;
- les niveaux d'exigence et les référentiels de formation ;
- la durée de validité du certificat, fixée à 10 ans pour les exploitants agricoles et 5 ans pour les autres catégories professionnelles.

Le dispositif généralisé doit concerner à terme 650 000 professionnels supplémentaires, dont 250 000 exploitants agricoles, 160 000 salariés agricoles et 80 000 employés des collectivités territoriales, soit un total à terme de 800 000 certificats en intégrant la phase d'expérimentation.

L'adaptation des diplômes de l'enseignement agricole a également été prise en compte dans l'ensemble des renouvellements de référentiels engagés depuis 2009 (baccalauréats professionnels en 3 ans, réforme du lycée), où l'éducation au développement durable a été systématiquement renforcée.





# Notre alimentation : l'enseignement agricole innove

## Les circuits courts : rapprocher producteurs et consommateurs

Les consommateurs français portent une attention de plus en plus forte à la provenance de leur nourriture. Ils acceptent moins que par le passé de manger des aliments dont l'origine leur paraît incertaine ou trop lointaine.

C'est une question de confiance tout le long de la chaîne alimentaire, confiance non seulement dans la qualité sanitaire des aliments mais aussi dans leur qualité gustative et la manière dont ils ont été produits.

Afin de retisser un lien aussi étroit que possible entre le consommateur et le producteur, le ministère a mis en place une politique en faveur des circuits courts qui porte à la fois des enjeux de **territorialité**, d'**identité alimentaire**, de **développement durable** et de **valorisation des producteurs** au travers de leurs produits.

Les circuits courts s'entendent comme des chaînes d'approvisionnement alimentaire qui ne mobilisent qu'un très petit nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. La vente directe de produits agricoles en fait partie mais ne constitue pas le seul modèle de circuits courts.

L'enseignement agricole est pleinement impliqué dans le développement des circuits courts en France. C'est ainsi par exemple que l'EPL de Châteauroux a monté un projet pour structurer l'offre de produits fermiers locaux pour la restauration collective, que l'EPL d'Aix Valabre accueille une AMAP\* pour appuyer les initiatives locales de vente directe, que l'EPL du Mans s'implique dans la mise en place de circuits courts en zone périurbaine, ou que l'EPL de Rouffach-Wintzenheim a développé sa politique d'achat en circuits courts pour la restauration collective.

## Un certificat de spécialisation « restauration collective » pour répondre aux forts besoins d'emploi du secteur

Réconcilier qualité et process, intégrer la culture du produit, tel est l'objet de cette démarche innovante : un certificat de spécialisation « restauration collective » a été créé en partenariat avec l'association Comité de coordination des collectivités (CCC), qui représente la restauration collective en gestion directe.

Ce certificat permet de développer les compétences visant à savoir combiner la pratique culinaire et la logique de process, tout en intégrant le **souci de la qualité** et en développant la **valorisation des produits** auprès des publics restaurés.

Une convention avec les professionnels ouvre d'autres perspectives, notamment pour la promotion des métiers de la restauration collective, en renforçant l'information des jeunes et des publics de la formation professionnelle continue.



\*Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

agriculture.gouv.fr  
alimentation.gouv.fr



Le  
dossier de,  
rentrée

